

La Lettre du CFDC



Centre français de droit comparé

Editorial



Après un numéro consacré au Japon et avant celui que nous publierons sur le Brésil, nous centrons la présente lettre sur nos principales activités, nos colloques, tables rondes et publications, sans oublier notre chronique - maintenant régulière - « Au fil du terme »...

Outre les informations sur nos prix et congrès auxquelles nos lecteurs sont habitués, nous avons souhaité rappeler ce que fut le Centre depuis ses origines et l'action spécifique de chacun de ceux qui présidèrent à ses destinées. Ne serait-ce que pour en marquer l'évidente continuité et faire connaître aux plus jeunes la personnalité de leurs anciens.

À l'heure où se trouve en question le statut de l'enseignant-chercheur, nous signalons la prochaine de nos Tables rondes qui portera, en octobre sur « L'universitaire aujourd'hui ». Occasion pour nous d'échanger avec nos collègues étrangers nos impressions respectives sur le simple métier que nous exerçons tous avec passion.

Bonne lecture à tous,

Jacques ROBERT
Président du CFDC

Sommaire :

- Editorial, Jacques Robert 1
- Au fil du terme....Tableau de bord, restitution de gestion, Joy Tousseint 2
- Quoi de neuf au CFDC? Colloque, Publications, prix de thèse et de mémoire 3
- CFDC Un peu d'histoire, Galerie de portraits 4
- 18e Congrès international de droit comparé, Washington DC 2010 6
- Annonces Brèves 8



Au fil du terme . . .

À propos des équivalents anglais des expressions « tableau de bord » et « restitution de gestion »

Le monde des affaires a besoin de tableaux chiffrés en vue de leur analyse et de leur comparaison afin de comprendre les tendances, définir de nouveaux objectifs et affiner les prévisions. Il connaît également des expressions et des notions qui lui sont propres, mais dont la traduction dans une autre langue n'est pas toujours aisée.

Parmi ces expressions, nous nous intéresserons aux termes « tableau de bord » et « restitution de gestion » et à leurs équivalents en langue anglaise.

L'expression « tableau de bord » peut-être définie de la manière suivante :

Tableau synoptique constitué essentiellement d'un ensemble d'indicateurs (données techniques, commerciales, sociales ou financières sous forme de ratios, de coûts, de chiffres ou de graphiques) significatifs du fonctionnement d'une entreprise, d'une section ou d'une activité et de l'action du responsable, utilisé comme guide dans le déploiement et le pilotage de la stratégie de gestion de l'entreprise [. . .] Les indicateurs sont parfois appelés clignotants et ils permettent généralement de prendre rapidement des mesures de correction au cas où ils refléteraient des anomalies¹.

Les traductions de cette expression varient selon le contexte. *Operating report*² et *balanced scorecard*³ sont deux termes proposés par des spécialistes. Si le contexte exige une traduction plus générale, d'autres termes moins précis peuvent être utilisés tels que : *management control data*⁴, *performance indicators*⁵, ou encore *key business indicators*⁶.

En revanche, le terme anglais *dashboard* en lui-même ne convient pas pour traduire l'expression « tableau de bord » dans ce cadre, car il est historiquement réservé pour désigner le « tableau de bord » d'une voiture. Pourtant, l'emploi récent de ce terme à l'ère informatique semble rapprocher son usage du sens plus large accordé à l'expression française faisant l'objet de cette chronique.

En effet, dans le langage informatique, le terme *dashboard* est employé pour désigner des logiciels ou programmes qui permettent un accès et une présentation pratiques des informations utiles ainsi que le site ou la page où celles-ci sont affichées⁷. Dans le monde des affaires, ces renseignements peuvent correspondre aux clignotants mentionnés dans la définition du tableau de bord énoncée ci-dessus. Dès lors, il n'est pas difficile d'imaginer l'utilisation du terme *dash-*

board en tant qu'adjectif pour décrire ces clignotants dans le monde des affaires.

Il en résulte que l'expression française « tableau de bord » dans son contexte informatique, c'est-à-dire employée pour désigner les logiciels *dashboard* ou sites ou page-écrans susmentionnés, peut être traduite par *dashboard*, *dashboard software* ou encore *digital dashboard* suivant son contexte. Lorsque l'expression « tableau de bord » est utilisée pour désigner des indicateurs, elle peut éventuellement être traduite par *dashboard indicators*, qui pourrait avoir un sens similaire aux trois synonymes mentionnés ci-dessus.

Enfin, concernant la traduction de l'expression « restitution de gestion », les ouvrages classiques ne proposent pas de traduction. Ainsi, *internal reporting* est un terme qui pourrait convenir. Il peut être défini de la manière suivante :

*Communication, aux dirigeants, de l'information financière établie par le comptable de l'entité, en vue de faciliter la prise de décisions financières et administratives et, par le fait même, la planification et le contrôle de l'exploitation*⁸.

L'expression peut également être entendue de manière plus large et comprendre l'information financière venant de sources internes de l'entreprise autres que le comptable.

Joy TOUSSAINT

Legal Translations and Language Services
Traductrice-interprète - Expert en langues anglo-saxonnes
près la Cour d'appel d'Orléans
12 bis, boulevard de Verdun
45000 Orléans, France
joy.toussaint@club-internet.fr

¹*Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, 2^e éd., Canada, Institut Canadien des Comptables Agréés, 2004 (cité par *Le grand dictionnaire terminologique* <http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp>, consulté le 11 septembre 2008.)

²*Le grand dictionnaire terminologique*, <http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp>, consulté le 1 septembre 2008. *Le Robert & Collins Business*, Paris, Editions Le Robert, 2006.

³*Dictionnaire anglais-français de la comptabilité et de la gestion financière*, 2^e éd., op. cit. (cité par *Le grand dictionnaire terminologique* <http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp>, consulté le 13 septembre 2008.)

⁴*Harrap's Unabridged Pro*, cédérom, Chambers Harrap Publishers Ltd., 2006.

⁵*Le Grand Robert & Collins*, cédérom, Dictionnaires Le Robert, 2006.

⁶*Le Robert & Collins du Management*, 10^e éd., Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992.

⁷Pour quelques exemples, v. *Dashboard of Sustainability*, *Wikipedia, the Free Encyclopedia*, <http://en.wikipedia.org/wiki/Dashboard_of_Sustainability>, consulté le 1 septembre 2008.

⁸*Dictionnaire anglais-français de la comptabilité et de la gestion financière*, 1^e éd., Canada, Institut Canadien des Comptables Agréés, 1994.

QUOI DE NEUF AU CENTRE FRANÇAIS DE DROIT COMPARÉ ?

COLLOQUE 2009

Le prochain Colloque du Centre français de droit comparé se tiendra à Paris fin 2009 et portera sur le thème de

L'Administrateur indépendant

Le thème de l'Administrateur Indépendant, lancé dans les années 90, a changé d'aspect depuis la promulgation de la loi Sarbanes-Oxley (30 juillet 2002). Il y a un « avant » et un « après ».

L'« avant » était marqué par l'introduction en Europe du concept américain de « gouvernement de l'entreprise » principalement illustré par la figure de l'Administrateur Indépendant. Aux États-Unis la faillite retentissante de la société Enron a brisé l'attente mise dans cette forme innovante de surveillance du bon fonctionnement du capitalisme. A la même époque, l'Europe connaissait des cas qui faisaient également réfléchir mais qui naturellement ne pouvaient conduire à des conséquences aussi contraignantes que celles de la loi Sarbanes-Oxley.

L'« après » de la loi Sarbanes-Oxley est marqué par la dissémination mondiale du thème de la gouvernance de l'entreprise dont l'AI est toujours un élément-clé mais plus dominant.

Entretemps, l'AI a continué son essor et symbolise la gouvernance de l'entreprise de ce début de siècle. En 2006, 46% des administrateurs des sociétés composant le CAC 40 étaient indépendants contre 15% en 1995.

Dans ces conditions, ce thème appelle un nouveau regard d'ensemble notamment au travers une analyse comparative.



Si ce colloque vous intéresse contactez-nous !

Publications : Collection du CFDC

- ◆ volume 11 - *La Finance islamique: l'autre finance*, table ronde du 19 juin 2008, ISBN 978-2-908199-74-1, 35 € sous presse
- ◆ volume 12 - *Les experts : auxiliaires ou substitués du juge?* colloque du 5 décembre 2008, ISBN 978-2-908199-75-8, 35€ sous presse

Ces ouvrages sont édités par la Société de législation comparée pour toute commande s'adresser à Mme Luisa Bouchibi;
Fax: 33 (0)144398628 e-mail: bouchibi@legiscompare.com

- ◆ Le numéro 3 de la *Lettre du CFDC* sera un numéro spécial consacré au Brésil dans le cadre de l'année de la France au Brésil.

UN COLLOQUE

*

DES
PUBLICATIONS

PRIX DE THÈSE ET DE MÉMOIRE DU CFDC

PRIX 2008-2009



Deux prix sont offerts chaque année par le Centre français de droit comparé pour récompenser des études de droit comparé ou de droit étranger. Des mentions, qui ne donnent pas lieu à une récompense pécuniaire, sont également accordées.

Le prix de thèse est destiné à récompenser la meilleure thèse de droit étranger ou de droit comparé soutenue ou imprimée durant l'année universitaire précédente. **Le prix de mémoire** récompense le meilleur mémoire soutenu durant l'année universitaire précédente.

Les candidats doivent adresser pour le **1er novembre 2009** - pour les thèses soutenues entre le 1^{er} novembre 2007 et le 30 septembre 2008 - un exemplaire de leur étude accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et du rapport de soutenance.

Les auteurs d'études publiées ou qui, après récompense par le Centre, viendraient à être publiés, sont tenus de faire hommage d'un exemplaire à la bibliothèque du Centre.

Les prix peuvent, exceptionnellement, être divisés. Ils peuvent aussi n'être pas attribués. Seuls peuvent être récompensés des travaux de langue française.

Pour tous renseignements s'adresser à Alette Voïnesson,
Centre français de droit comparé, 28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris,
tel : 01 44 39 86 29 fax : 01 44 39 86 28 e-mail: cfdc@legiscompare.com

Un peu d'histoire

Le 2 avril 1951, un décret constituait officiellement le Centre français de droit comparé. Juridiquement, le Centre français de droit comparé se présente sous la forme d'une fondation reconnue d'utilité publique qui, regroupe trois composantes : la Société de législation comparée (association fondée en 1869) ; le Service des Affaires Européennes et Internationales du ministère de la Justice et l'Institut de droit de l'Université de Paris II Panthéon-Assas (Paris II) fondé en 1931.

Sa mission est triple. Promouvoir les travaux et recherches de l'ensemble des organismes, privés et publics, qui se consacrent à l'étude du droit comparé. Coordonner leurs activités et publications. Gérer et développer leurs bibliothèques.

Avec le temps, son champ d'action s'est sensiblement élargi. Il est aujourd'hui un efficace instrument de promotion du droit français à l'étranger grâce aux réseaux qu'il entretient dans de nombreux pays du monde, aux colloques qu'il organise avec des spécialistes étrangers, aux informations multiples qu'il échange avec eux, aux rencontres nombreuses auxquelles il participe.

A ce titre le Centre est le comité national de l'Académie internationale de droit comparé. En outre, il réunit régulièrement tous les centres qui, dans l'ensemble de la France, oeuvrent comme lui, au développement de cette branche, aujourd'hui essentielle, de notre droit.

Le Centre tient par ailleurs à organiser lui-même quelques manifestations spécifiques. Chaque année, il réunit un colloque international réunissant plusieurs juristes français et étrangers qui sont conviés à débattre de délicats problèmes de société et d'actualité. Toutes ces manifestations débouchent sur la publication « d'Actes » établis en collaboration par le Centre et la Société de législation comparée.

Le Centre publie également, trois fois par an, une « Lettre » envoyée à tous nos correspondants (français et étrangers) qui les informe des différentes activités des organismes français de droit comparé, diffuse articles et interviews.

On ajoutera que le Centre décerne chaque année des prix de thèse et de mémoire concernant des travaux soutenus l'année précédente.

La bibliothèque du Centre qui regroupe les fonds de la Société et de l'Institut en même temps que le sien propre est à même de mettre près de 50.000 volumes à la disposition de tous les chercheurs qui y trouvent l'ensemble le plus complet qui existe en France tant en ouvrages qu'en périodiques.

Une occasion de mieux connaître le Centre français de droit comparé

Petite Galerie de portraits

Les présidents

1952-1968

Léon JULLIOT DE LA MORANDIÈRE, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris.

Fondateur du Centre français de droit comparé et responsable de son installation rue Saint Guillaume avec le président Grunebaum-Ballin et le professeur Niboyet, il en devint le premier président, après avoir dirigé l'Institut de droit comparé, puis l'Association internationale des sciences juridiques.... C'est dire l'intérêt qu'il a porté à la science juridique comparative.



1968-1981

Marc ANCEL, membre de l'Institut, président de chambre à la Cour de cassation.

Magistrat et chercheur, semeur d'idées et initiateur de nouveaux courants de pensée, auteur de multiples études. Chacun sait l'activité humaniste qui domine toute son œuvre et la vision universaliste du droit qui a été à l'origine de sa vocation de comparatiste, l'action qu'il a menée, avec foi et persévérance, comme créateur et organisateur des nombreuses institutions qui ont aujourd'hui leur siège au 28 rue Saint-Guillaume.



1981

René RODIÈRE, doyen de la Faculté de droit d'Alger, professeur à la Faculté de droit de Paris. Il fut directeur de l'Institut de droit comparé de Paris de 1959 à 1981; à partir de 1960, il fut doyen de la Faculté internationale pour l'enseignement du droit comparé; quelques mois avant sa mort il était devenu président du Centre français de droit comparé.



1982-1985

Jean BOULOUIS, doyen de la Faculté de droit d'Aix-Marseille, président de l'Université Panthéon-Assas Paris II

Jean Boulouis n'a été président du CFDC que pendant trois années mais ce furent des années difficiles de réorganisation du Centre et de problèmes financiers importants. Ce juriste distingué a su mener cette tâche à bien avec son expérience de gestionnaire, son sens pratique et son ouverture au dialogue.



1985

Jacques ROBERT, ancien président de l'Université Panthéon-Assas Paris II, ancien membre du Conseil constitutionnel, a modernisé le Centre et étendu son action en organisant un colloque annuel sur un thème d'actualité qui est ensuite publié dans un ouvrage d'une collection propre, en créant une Lettre d'information publiée 3 fois par an et diffusée dans le monde à de nombreux correspondants, en préparant des Tables rondes sur des thèmes de société et en associant les praticiens et les professionnels aux universitaires français et étrangers.



Les secrétaires généraux

1952-1968: Marc ANCEL

1968-1981: René RODIÈRE

1981-1985: Michel LESAGE

1985-1996: Xavier BLANC-JOUVAN

1996: Didier LAMÈTHE

18e CONGRÈS INTERNATIONAL DE DROIT COMPARÉ
18th INTERNATIONAL CONGRESS ON COMPARATIVE LAW
WASHINGTON D.C. 25-31 juillet 2010



À l'invitation de la Société américaine de droit comparé, en sa qualité de comité national des États-Unis de l'Académie internationale de droit comparé, le 18^e Congrès international de droit comparé se tiendra à Washington D.C. (U.S.A.) du 25 au 31 juillet 2010. L'organisation en sera assurée par un groupement des Facultés de droit de l'American University, de la Georgetown University et de la George Washington University.

Les sujets suivants ont été retenus et les rapporteurs généraux désignés :

I.A. HISTOIRE DU DROIT ET ETHNOLOGIE JURIDIQUE / LEGAL HISTORY AND ETHNOLOGY

La culture juridique et l'acculturation du droit / Legal culture and Legal Transplants

Rapporteur général : Jorge Sanchez Cordero (Mexique)

**I.B. THÉORIE GÉNÉRALE DU DROIT ET PHILOSOPHIE DU DROIT /
GENERAL LEGAL THEORY AND LEGAL PHILOSOPHY**

La religion et l'État laïc / Religion and the Secular State

Rapporteurs généraux : Javier Martinez Torron (Espagne) et Cole Durham (U.S.A.)

**I.C. DROIT COMPARÉ ET UNIFICATION DU DROIT /
COMPARATIVE LAW AND UNIFICATION OF THE LAW**

La complexité des sources transnationales / Complexity of Transnational Sources :

Rapporteur général : Silvia Ferreri (Italie)

I.D. FORMATION JURIDIQUE / LEGAL EDUCATION

Le rôle de la pratique dans la formation des juristes /

The Role of Legal Practice in Legal Education

Rapporteur général : Richard Wilson (U.S.A.)

II.A. DROIT CIVIL / CIVIL LAW

1. Les dommages catastrophiques : responsabilité civile et assurances /

Catastrophic Damages : Liability and Insurance

Rapporteur général : P. Salvador Coderch (Espagne)

2. La gestation pour autrui / Maternity for Another

Rapporteur général : Françoise Monéger (France)

3. Les mariages homosexuels / Same-Sex Marriages

Rapporteur général : Macarena Saenz (U.S.A.)

II.B. DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ / PRIVATE INTERNATIONAL LAW

1. La protection des consommateurs dans les relations internationales /

Consumer Protection in International Relations

Rapporteur général : Diego Fernandez Arroyo (Espagne)

2. Les codifications récentes du droit international privé /

Recent Private International Law Codifications

Rapporteur général : Symeon Symeonides (U.S.A.)

II.C. PROCEDURE CIVILE / CIVIL PROCEDURE

1. Les règles de répartition des frais / Cost and Fee Allocations

Rapporteur général : Mathias Reinmann (U.S.A.)

2. Les actions collectives / Class Action

Rapporteur général: Diego Corapi (Italie)

II.D. DROIT AGRAIRE / AGRARIAN LAW

Le Changement climatique et la loi / Climate Change and the Law

Rapporteur général: Erkki Hollo (Finlande)



Georgetown University

III.A. DROIT COMMERCIAL / COMMERCIAL LAW

1. *Le gouvernement d'entreprise / Corporate Governance*
Rapporteur général : Klaus J. Hopt (Allemagne)
2. *La réglementation des fonds spéculatifs / The Regulation of Private Equity, Hedge Funds and State Funds*
Rapporteur général : Eddy Wymeersch (Belgique)
3. *Le crédit bail financier et son unification par Unidroit / Financial Leasing and its Unification by Unidroit*
Rapporteur général : Herbert Kronke (Italie)
4. *Le droit des contrats d'assurance entre le droit des affaires et la protection des consommateurs / Insurance Contract Law between Business and Consumer Protection*
Rapporteur général : Malcolm Clarke (Grande Bretagne)

III.B. DROITS INTELLECTUELS / INTELLECTUAL PROPERTY

1. *La mise en balance du droit d'auteur / The Balance of Copyright*
Rapporteur général : Reto Hilty (Allemagne)
2. *La compétence et la loi applicable en matière de la propriété intellectuelle / Jurisdiction and Applicable Law in Matters of Intellectual Property*
Rapporteur général : Yoshiaki Sakurada (Japon)

III.C. DROIT DU TRAVAIL / LABOUR LAW

- L'interdiction de la discrimination à cause de l'âge dans les relations de travail / The Prohibition of Age Discrimination in Labour Relations*
Rapporteur général : Monika Schalchter (Allemagne)

III.D. DROIT AÉRIEN ET MARITIME / AIR AND MARITIME LAW

- Le droit applicable sur le plateau continental et dans la zone économique exclusive / The law applicable on the Continental Shelf and in the exclusive Economic Zone*
Rapporteur général : Moira McConnell (Canada)



IV.A. DROIT INTERNATIONAL PUBLIC / PUBLIC INTERNATIONAL LAW

1. *La protection des investissements étrangers / The Protection of Foreign Investment*
Rapporteur général/ Wen Hua Shan (R.P. Chine)
2. *Le droit international en droit interne/International Law in Domestic Systems*
Rapporteur général: Diane Shelton (U.S.A.)

IV.B. DROIT CONSTITUTIONNEL / CONSTITUTIONAL LAW

1. *Les électeurs étrangers / Foreign Voters*
Rapporteur général : Jacques Robert (France)
2. *Les cours constitutionnelles en tant que législateurs positifs / Constitutional Courts as « Positive Legislators »*
Rapporteur général : Allan Brewer Carias (U.S.A.)

IV. C. LIBERTÉS PUBLIQUES / HUMAN RIGHTS

1. *La pluralité des opinions politiques et les concentrations des médias / Plurality of Political Opinions and the Concentration of Media*
Rapporteur général : Laurence Idot (France)
2. *Les droits de l'homme sont-ils universels et normatifs ? / Are Human Rights Universal and Binding ?*
Rapporteur général: Rainer Arnold (Allemagne)

IV.D. DROIT ADMINISTRATIF / ADMINISTRATIVE LAW

- Les partenariats publics privés : nouveautés et continuité / Public Private Partnerships*
Rapporteur général : François Lichère (France)

IV.E. DROIT FISCAL / TAX LAW

- L'évasion fiscale des sociétés / Regulation of Corporate Tax Evasion*
Rapporteur général. Karen B. Brown (U.S.A.)

Brèves

L'UNIVERSITAIRE AUJOURD'HUI

Table ronde du CFDC

Le Centre français de droit comparé organise une Table ronde à l'automne 2009 sur le thème de

l'Universitaire aujourd'hui.

Comparer le statut, les obligations, les conditions de travail, des universitaires de différents pays (France, USA, Italie, Grande Bretagne, Allemagne, etc..), tel est l'objectif de cette rencontre. Les universitaires doivent-ils être encadrés dans leur action, surveillés dans leurs cours, évalués dans leurs recherches, choisis sur quels critères d'aptitude? Ce sont des questions fondamentales qui engagent l'avenir de la jeunesse de demain.

Si ce thème vous intéresse contactez-nous.



Centre français de droit comparé

28 rue Saint-GUILLAUME
75007 Paris

Téléphone : 33 01 44 39 86 29

Fax : 33 01 44 39 86 28

www.centrefdc.org

CONTACT:

ALLETTE VOINNESSON

cfdc@legiscompare.com

ANNONCES

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU DROIT CONTINENTAL

6-25 juillet 2009 en Sorbonne à Paris

- L'Université d'été de la Fondation pour le droit continental est le nouveau rendez-vous annuel et international pour tous ceux qu'intéresse cette culture juridique, qu'ils soient universitaires, professionnels du droit ou étudiants.
- Cette université d'été dispense une formation validée par un diplôme de droit continental. Cette formation est assurée par des intervenants de haute qualité éminents spécialistes de droit continental et de droit comparé.
- Pour toute demande d'information vous pouvez vous adresser à :
sg@fondation-droitcontinental.org

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Le droit indien en marche, vol. 2

David Annoussamy, mars 2009, 282 p.
ISBN : 978-2-908199-72-7 35€

Collection « UMR de droit comparé de Paris »

vol. 16: **La circulation des concepts juridiques:**

le droit international de l'environnement entre mondialisation et fragmentation,
sous dir. H. Ruiz-Fabri & L. Gradoni, avril 2009,
574 p. ISBN : 978-2-908199-73-4, 45€

Pour toute commande s'adresser à la
Société de législation comparée
Luisa Bouchibi : Fax: 33 (0)1 44 39 86 28
E-mail: bouchibi@legiscompare.com
www.legiscompare.com



DIRECTEUR : JACQUES ROBERT RÉDACTION: ALLETTE VOINNESSON